

Compte-rendu #14 – Séance du 15 juin 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Laurent Agache (Ecolo) :

[« Situation des chercheurs postdoctorants en début de carrière en Fédération Wallonie-Bruxelles »](#)

Le dernier rapport de l'OCDE, « Reducing the Precarity of Academic Research Careers », auquel l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques (ORCS) a activement participé, « dresse un constat inquiétant. **La part des postes permanents conférant le statut de fonctionnaire ou la titularisation et les postes à durée indéterminée diminuent par rapport au nombre de chercheurs en contrat à durée déterminée (CDD).** Ceci signifie que de nombreux chercheurs universitaires en postdoctorat restent sous CDD, avec des perspectives très limitées d'avancement dans leur carrière ».

En FWB, les personnes diplômées de doctorat sont de plus en plus nombreuses (+61% entre 2000 et 2017). « **Le réel problème n'est pas qu'il y ait davantage de personnes hautement qualifiées, mais plutôt que nos établissements ne soient pas en mesure de leur offrir la carrière qu'ils méritent** pour qu'ils puissent s'épanouir et servir la société plus largement et dans son ensemble.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a réagi, notamment avec l'intention d'**augmenter le taux de réussite des bourses individuelles** à raison de 30 % et en **créant le fonds MISU** (Mandat d'impulsion scientifique – Mobilité Ulysse). Nos universités ont également établi des **plans d'action "Genre"** en vue de garantir des progrès dans la répartition des genres dans les postes universitaires par le biais de processus de recrutement. La **création récente de l'ORCS** constitue également une excellente initiative. »

La Ministre a-t-elle pris connaissance de ce rapport de l'OCDE ? Quelles sont les mesures à prendre pour répondre aux recommandations formulées ? **Comment améliorer réellement les conditions de travail et « offrir des perspectives de carrière plus transparentes, plus concrètes et plus flexibles aux postdoctorants en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »**



Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« J'ai en effet pris connaissance du rapport de l'OCDE que vous citez, Monsieur le Député. J'aimerais tout d'abord contextualiser ce que l'on entend par "précarité des chercheurs postdoctorants". On ne compte que 3,8 % de chômage parmi eux. **Il faut donc entendre par précarité le fait de ne pas être engagé directement sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) dès la fin de sa formation.**

Le décret de financement du FNRS stipule que 50 % au moins des sommes versées doivent servir à financer des CDI. Ce n'est pas forcément le cas ailleurs. En Flandre, le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Vlaanderen), pendant néerlandophone du FNRS, remet en cause le mandat de ses chercheurs tous les cinq ans. **Nos chercheurs francophones bénéficient donc de certaines balises favorables.** J'ajoute que nos universités ne sont pas les seuls établissements en mesure de leur offrir la carrière qu'ils méritent afin, comme vous le soulignez, qu'ils puissent s'épanouir et servir la société plus largement et dans son ensemble. **Il faut peut-être avant tout changer le regard que nous portons sur les expériences professionnelles dans la recherche.**

Une expérience doctorale ou postdoctorale qui serait suivie d'une **carrière ultérieure en dehors de l'université** ne devrait sans doute pas être considérée comme un échec, mais comme un **transfert de connaissances de l'université qui peut nourrir la société et l'économie.** **J'entends donc encourager cette transition** en suggérant aux universités de créer une conjonction d'actions : en premier lieu, améliorer l'image des docteurs et leur valeur ajoutée auprès des employeurs tant du secteur privé que du secteur public. L'ORCS examine d'ailleurs les attentes de ces secteurs. Au niveau de la formation, il conviendrait d'ajouter un certain nombre de matières transposables et utiles en dehors de l'université : gestion des données de recherche, communications scientifiques, gestion responsable des droits de propriété intellectuelle, etc. Enfin, **dès le début du doctorat, il est nécessaire de donner une information transparente et adaptée sur les possibilités de carrière académique, mais aussi sur les possibilités de carrière en dehors de l'université.** »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cd077>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>